|  |
| --- |
| **REQUÊTE DE DESIGNATION D’UN PRATICIEN DE LA REORGANISATION** |

**Demande formulée par** (*mentionner les* *coordonnées et le n° de BCE*) :

Nom: BCE:

Adresse:

@: Tél:

Juge rapporteur: @ :

**La désignation d'un praticien de la réorganisation est sollicitée en application de l’article XX.29/2 du Code de droit économique** (**C.D.E.).**

**La mission du praticien sera la suivante:** (*cocher la ou les mission(s) souhaitée(s)*)

[ ]  Prendre contact avec les créanciers ou avec les collaborateurs de l'entreprise pour mettre

 en place une négociation ou tenter de conclure un accord amiable (art. XX.37 C.D.E.);

[ ]  Assister l’entreprise dans la recherche et la négociation avec d’éventuels repreneurs,

 partenaires et/ou investisseurs;

[ ]  Formuler toute piste utile concernant la réorganisation de l’entreprise;

[ ]  Autre:

**Durée de la mission**: (*la mission est limitée dans le temps, selon les attentes de l’entreprise*)

**Renseignements pratiques pour le praticien :**

(types de difficultés, nom des créanciers, montants des dettes,…)

|  |  |
| --- | --- |
| Créanciers | Montant des dettes |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

**L'attention de l’entreprise est attirée sur le fait que:**

**La requête est gratuite;**

* ***Acceptation et fin de la mission : L’entreprise et le praticien ont toujours le droit de refuser la mission, ou d’y mettre fin à tout moment;***
* ***Confidentialité: Celle-ci est garantie à l’entreprise, qui pourrait seule décider de la lever. L’entreprise devra nécessairement lever la confidentialité si elle demande au praticien de prendre contact avec ses créanciers ou ses collaborateurs, ou pour un autre aspect de la mission qui impliquerait de s'adresser à des tiers. Il appartiendra à l’entreprise d'autoriser le praticien à prendre connaissance de l’éventuel dossier ouvert par la Chambre des entreprises en difficulté.***

[ ]  **Le réquerant marque son accord pour que le praticien établisse un rapport confidentiel en fin de mission et le transmette au Tribunal.**

[ ]  **Le requérant marque son accord pour que le Tribunal notifie la désignation du praticien de la réorganisation à bmediation, pour permettre une prise en charge partielle éventuelle des honoraires du praticien de la réorganisation par bmediation.**

**Date de la demande Signature du requérant**